Suivi de l'évolution de la pandémie du Coronavirus

Le Président Tebboune préside une réunion avec les membres du Comité scientifique

Page 2

LE JOUR D'ALGERIE

Votre quotidien national

Quatorzième année - N° 5082 - Mardi 19 mai 2020 – Prix : 10 DA

En 24 heures

Virus : 182 cas de contamination et 7 décès

Page 2

Le pays doit prendre le train de la modernité, science et nouvelles technologies...

«L'Algérie a raté son entrée dans le 21e siècle»

Page 3

Le déconfinement en ligne de mire

Par Mohamed Habili

Le déconfinement est partout dans le monde à l'ordre du jour, y compris là où il n'a pas commencé, et d'abord en raison de la propagation encore trop forte de l'épidémie. C'est notamment le cas en Russie, qui après une première période où elle a semblé relativement épargnée, est confrontée depuis quelques jours à ce qui a tout l'air d'être le pic de la vague, avec quelque chose comme 10 000 nouvelles contaminations par jour. Néanmoins, avec un nombre de décès ne dépassant pas la centaine en 24 heures, ce qui mérite d'être relevé. Avec un nombre de cas total comparable, le Brésil recense bien plus de morts par jour, encore qu'il soit encore loin du millier en 24 heures. La particularité du Brésil, c'est son président Jair Bolsonaro, farouche opposant au confinement. Or même lui ne se montre plus à ses partisans sans un masque sur le visage, ce qui ne le rend pas plus crédible dans ses récriminations contre les partisans du confinement dans son pays. Plus près de nous, c'est la Tunisie qui la première est sortie du confinement strict qu'elle s'était imposée, sans que cela ne fasse repartir l'épidémie, ni en termes de nouvelles contaminations ni en termes de décès. C'est à peine si elle a rapporté un ou deux nouveaux cas depuis. Ce qui est remarquable. Pour autant, elle est encore loin d'avoir renoué avec la normalité. Dans ce pays, la prudence est plus que jamais de mise : la fin de l'épidémie n'y sera déclarée qu'au bout d'une quarantaine de jours sans un seul nouveau cas.

Suite en page 3

Drogue durant le ramadhan

La consommation de kif explose pendant le mois sacré

Ph/D. R.

Contrairement aux idées reçues, durant le mois de ramadhan "certains interdits" ne sont pas bannis des habitudes chez une catégorie de citoyens, notamment les jeunes. La consommation de drogue, spécialement le cannabis, explose et le trafic connaît lui aussi un pic et ce, malgré le confinement.

Lire page 2

La présidence de la République au sujet des informations sur Air Algérie

La reprise des vols relève d'une «décision souveraine» des hautes autorités du pays

Page 2

Projet de loi de finances complémentaire 2020

Ce que prévoit l'impôt sur la fortune

Page 3

Suivi de l'évolution de la pandémie du Coronavirus

Le Président Tebboune préside une réunion avec les membres du Comité scientifique

LE PRÉSIDENT de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, a présidé lundi après-midi une réunion avec les membres du Comité scientifique de suivi de l'évolution de la pandémie du Coronavirus (Covid-19).
La réunion s'est déroulée au siège de la Présidence de la République en présence du Premier ministre, Abdelaziz Djerad, du ministre conseiller à la communication, porte-parole officiel de la Présidence de la République, M. Belaïd Mohand Oussaïd, du ministre de la Communication, porte-parole du Gouvernement, Ammar Belhimer, du ministre de la Santé, de la Population et de la Réforme hospitalière, Abderrahmane Benbouzid, du ministre délégué chargé de l'industrie pharmaceutique, Abderrahmane Lotfi Djamel Benbahmad, et des membres du Comité scientifique de suivi de l'évolution de la pandémie du Coronavirus. Nous y reviendrons dans notre prochaine édition.

R.N. /APS

La présidence de la République au sujet des informations sur Air Algérie

La reprise des vols relève d'une «décision souveraine» des hautes autorités du pays

LA PRÉSIDENCE de la République a affirmé, lundi, que les informations circulant ces derniers temps sur la reprise en juin des vols commerciaux algériens étaient des «rumeurs», soulignant que l'ouverture ou la fermeture de l'espace aérien relevait d'une «décision souveraine» du ressort exclusif des hautes autorités du pays.
«Des rumeurs circulent ces derniers temps, selon lesquelles les vols commerciaux algériens reprendraient le mois prochain. Il s'agit, en effet, de rumeurs infondées émanant de milieux encore otages de pratiques n'ayant plus lieu d'être dans l'Algérie nouvelle», précise un communiqué de la Présidence de la République.
«L'ouverture ou la fermeture de l'espace aérien aux vols relève d'une décision souveraine du ressort exclusif des hautes autorités du pays», ajoute le communiqué.

K L

Drogue durant le ramadhan

La consommation de kif explose pendant le mois sacré

■ *Contrairement aux idées reçues, durant le mois de ramadhan "certains interdits" ne sont pas bannis des habitudes chez une catégorie de citoyens, notamment les jeunes. La consommation de drogue, spécialement le cannabis, explose et le trafic connaît lui aussi un pic et ce, malgré le confinement.*

Par Meriem Benchaouia

Les jeunes continuent à se réunir sur les terrasses des immeubles ou bien dans les cages d'escaliers, sans respecter les distances de sécurité et le couvre-feu imposé. Aussi, les récentes saisies que les différents services chargés de la lutte antistupéfiants ont enregistrées à travers le territoire national, renseignent, on ne peut mieux, sur l'ampleur de ce trafic. Ainsi, depuis le début du mois sacré, plusieurs quintaux de drogue ont été récupérés. La consommation est plus intense, il ne se passe pas un jour sans que les services de sécurité ne récupèrent de grosses quantités, soit du haschisch traité ou des psychotropes. Pas plus tard qu'il y a quelques jours, plus de trois quintaux de kif traité et une importante quantité de comprimés psychotropes ont été saisis par des gardes frontières et des éléments de la Gendarmerie nationale dans les wilayas de Béchar et Laghouat. Par ailleurs, cent quarante trois individus ont été arrêtés pour leur implication dans divers délits et une quantité de kif traité et de psychotropes saisie à Alger, Saïda et Souk-Ahras, selon la Direction générale de la Sûreté nationale. Dans le cadre de la lutte contre le trafic illicite de stupéfiants, des éléments de la police judiciaire relevant de la sûreté de wilaya de Souk Ahras, ont interpellé trois présumés auteurs impliqués dans une affaire liée au trafic de drogue et récupéré 3,5 kilogrammes de cannabis traité, précisent la même source. De leur côté, les forces de police de la Sûreté de wilaya d'Alger ont effectué récemment des opérations de recherche dans plusieurs quartiers de la capitale, lesquelles se sont soldées par la récupération de 3 567 comprimés psychotropes, une quantité de cannabis traité et des armes prohibées, ainsi que par l'arrestation de 136 présumés auteurs impliqués dans ces divers délits.
L'un des premiers arguments avancés par ceux qui s'adonnent au «roulage de joint» est la dépendance à l'alcool. Ainsi, pour compenser le manque d'alcool, nous explique un adepte de la bonne bouteille qui bascule vers les joints durant le mois sacré, «je consomme de la zetla. Un joint par jour, le soir avec les amis. Cela produit un effet d'étourdissement mais ne compense pas réellement l'alcool puisqu'il ne produit pas le même effet». Sur les motifs de ce choix, il rétorque que pour lui un joint revêt un aspect plus halal qu'un verre d'alcool. Histoire de se donner bonne conscience. En effet, ceux qui fument du haschich durant toute l'année ont plus tendance à en augmenter la consommation durant le ramadhan. Comme en témoigne un accro à la consommation de haschich. «Je fume des joints durant toute l'année, mais pendant le ramadhan ma consommation double. Je ne me contente pas d'un joint, il m'en faut deux ou trois par soirée». «L'alcool durant le ramadhan ? Jamais, c'est péché. Par contre, la zetla, selon ce que j'ai entendu dire, est, sous certaines conditions, tolérée par la religion... Tout le monde le sait. Tu peux t'adonner à la consommation de cannabis après la rupture du jeûne sans rien craindre de Dieu !», nous confie un jeune consommateur occasionnel qui a accepté d'apporter son témoignage sous anonymat. A l'instar des marchés de produits alimentaires, la règle de l'offre et de la demande régit celle des stupéfiants, qui souvent connaît également des perturbations en matière d'approvisionnement durant le mois de ramadhan, conduisant ainsi à la pénurie et donc automatiquement à la flambée des prix. Cette drogue peut afficher des prix sensiblement élevés. «Le kif est beaucoup plus cher durant ce mois, mais c'est légitime», affirme un autre jeune, totalement dépendant de la drogue. Il en arrive à tout justifier. «Nous comprenons très bien pourquoi on nous exige de payer plus cher, c'est la taxe du risque que nous devons aux dealers qui veillent à nous procurer cette marchandise malgré le danger auquel s'expose une grande partie de nos distributeurs en raison de l'accroissement de l'activité des différents services de sécurité durant cette période», essaie d'expliquer notre interlocuteur. Aujourd'hui entre jeunes, fumer un joint est devenu quelque chose de banal et cette banalisation amène beaucoup d'adolescents à le considérer comme un bien de consommation au même titre que le tabac.

M. B.

Ph/D. R.

En 24 heures

Virus : 182 cas de contamination et 7 décès

CENT-QUATRE-VINGT-DEUX cas confirmés au coronavirus et sept décès ont été enregistrés durant les dernières 24 heures en Algérie, a indiqué hier, le porte-parole du comité scientifique de suivi de l'évolution de la pandémie du Coronavirus, Djamel Fourar, lors du point de presse quotidien consacré à l'évolution de la pandémie. Au total, le pays compte 7 201 cas confirmés et 555 décès.
En parallèle, le nombre de guérisons est estimé à 118 cas en 24h, pour atteindre au total 3625, selon le Pr Fourar.

R N

Appareils de chauffage

Obligation d'inclure un détecteur de gaz

Désormais, l'achat de tout appareil de chauffage au gaz à usage domestique doit être accompagné obligatoirement d'un détecteur de gaz. Chaque année, le monoxyde de carbone ne cesse de causer des drames en Algérie. Les raisons de ces accidents sont nombreuses selon la Protection civile : non-conformité des équipements de chauffage, mauvaise ventilation, mauvais entretien de ces appareils,… Afin de réduire le nombre de décès enregistrés pendant la saison hivernale et à assurer la sécurité du citoyen, le ministre du Commerce a instruit l'ensemble des fabricants, importateurs et distributeurs (grossistes et détaillants) d'appareils de chauffage au gaz à usage domestique d'accompagner chaque appareil vendu avec un détecteur de monoxyde de carbone. Dans une directive adressée à ses cadres régionaux, le ministre du Commerce, Kamel Rezig, a souligné la nécessité d'obliger les fabricants et les importateurs d'appareils de chauffage à fixer un détecteur de monoxyde de carbone à chaque vente. Cette décision a été prise à l'issue d'une réunion du groupe interministériel chargé du contrôle des importations et de la lutte contre la contrefaçon, selon une note du ministère du Commerce. La note du ministère du Commerce précise que le prix des indicateurs sera inclus dans la valeur totale de l'acquisition de l'appareil. «Ces mesures relatives à la mise à disposition du détecteur doivent être prises avant novembre de l'année courante», rapporte la même source. Le ministre a ordonné que ces mesures soient prises avant la prochaine saison hivernale, pour lancer ce processus d'information et de sensibilisation.

De nouvelles conditions pour l'activité d'importation

De nouveaux mécanismes d'encadrement de l'activité d'importation et d'éradication des pratiques anarchiques constatées ces dernières années, comme la fraude fiscale, la surfacturation et l'importation de marchandises non adaptées au marché algérien, seront mis en place.

Le comité de réflexion sur la réorganisation de l'activité d'importation a tenu avant-hier sa première réunion, présidée par le ministre du Commerce, Kamel Rezig, et le ministre délégué au Commerce extérieur, Aïssa Bekkai.

Cette première rencontre est destinée à définir les missions du comité, mis en place afin d'étudier le principe de la spécialisation des opérateurs importateurs de marchandises destinées à la vente en l'état et l'élaboration d'un nouveau cahier des charges régissant l'activité.

Selon un communiqué du ministère du Commerce, Rezig et Bekkai ont mis en exergue le rôle important du comité qui devrait réguler et encadrer la profession d'importateur suivant la spécialité et mettre fin aux pratiques anarchiques constatées ces dernières années, comme la fraude fiscale, la surfacturation et l'importation de marchandises non adaptées au marché algérien.

La même source ajoute que le cahier des charges proposé par le ministère du Commerce sera la pierre angulaire pour la mise en place de nouveaux mécanismes d'encadrement de l'activité et afin d'éradiquer les pratiques illégales des années précédentes.

Louiza Ait Ramdane

Le pays doit prendre le train de la modernité, science et nouvelles technologies...

«L'Algérie a raté son entrée dans le 21e siècle»

■ *«L'Algérie a raté son entrée dans le 21e siècle et devrait donc tout faire pour prendre le train de la modernité de la science, du savoir-faire et des nouvelles technologies pour penser son futur», a indiqué, hier, le ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique.*

Par Thinhinene Khouchi

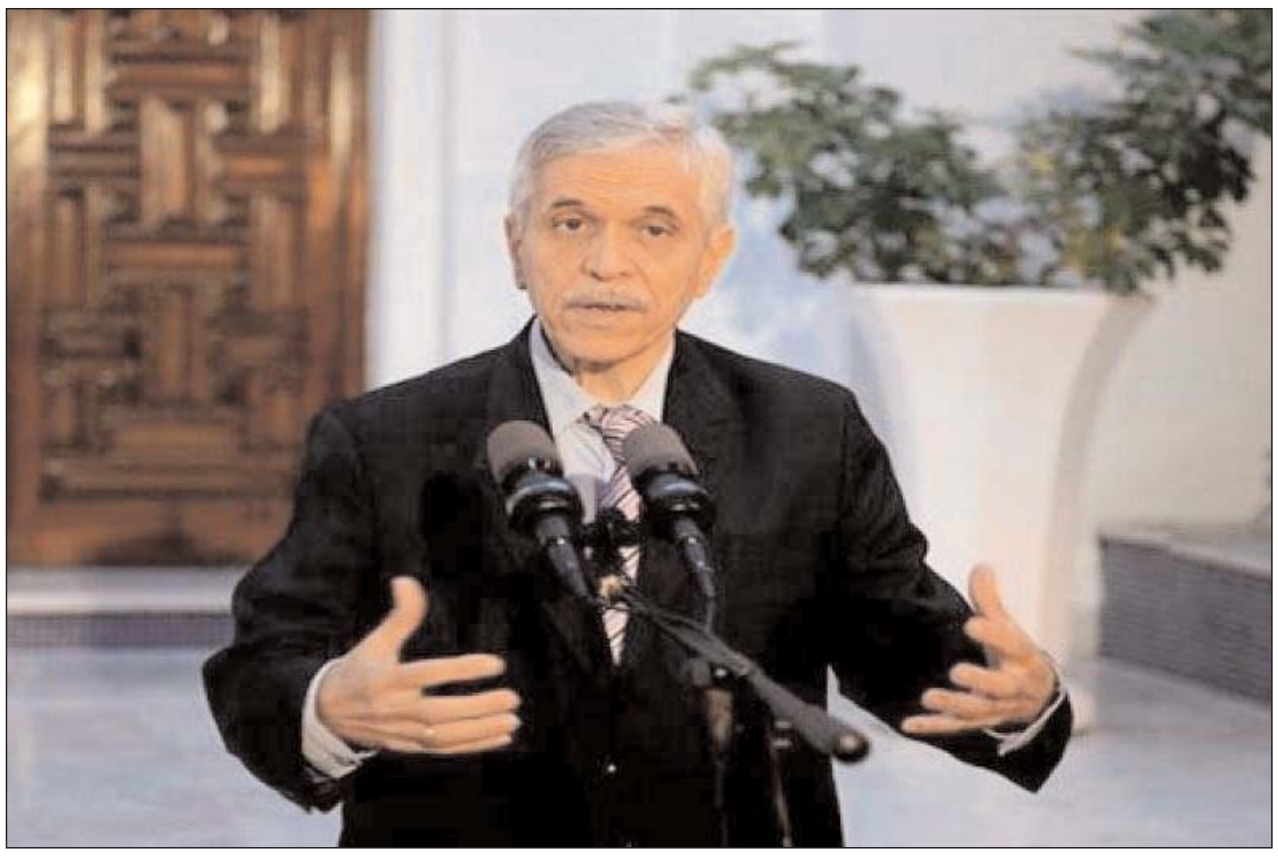

Ph. > D. R.

Invité, hier, de la Radio nationale, le ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique, professeur Chems Eddine Chitour, a assuré que pour que notre pays pense son futur, il doit tout faire pour ne pas rater le train de la modernité, de la science du savoir-faire et surtout le train des nouvelles technologies. Il relève, à ce propos, la chance qu'a le pays de posséder le campus de Sidi Abdallah «*qui n'est pas encore opérationnel*», mais dont l'ambition, annonce-t-il, est d'y implanter toutes les grandes écoles permettant de donner une visibilité d'avenir à la nation. Parmi les établissements appelés à être créés sur ce site, il mentionne des écoles de mathématiques, de physique, d'informatique, d'intelligence artificielle, de robotique et d'un ensemble de matières pour y développer les technologies de pointe et cela, ajoute-t-il, «*quelle que soit la santé financière du pays*». Pour le ministre, le plus important sera de garder les éléments qui y auront été formés, et pour cela leur créer des statuts particuliers, de manière à ce qu'ils choisissent de rester dans un pays qui, jusqu'alors, «*a formé pour l'étranger*», avançant les chiffres de 20 000 à 25 000 hauts diplômés «*qui partent vers d'autres cieux*». Dans ce campus, ajoute-t-il encore, vont également être implantées, au titre «*d'une autre vision*», des écoles de médecine, de sciences économiques quantitatives, de droit de la mer, de l'espace ainsi que des conflits internationaux, «*afin,* souligne-t-il*, d'être en phase avec ce qui se passe ailleurs*». Progressivement, poursuit-il, il faudrait, en ce faisant, changer le cursus de l'université traditionnelle, dont, prévient-il, il faut absolument protéger les 20 000 cadres dont elle dispose présentement. Pour contribuer à donner corps à ce grand chantier, le professeur Chems Eddine Chitour signale qu'il va être fait appel aux chercheurs expatriés algériens installés notamment aux États-Unis, en France, en Australie, lesquels, indique-t-il, vont venir y enseigner leur savoir.

Rentrée universitaire et baccalauréat, le ministre explique…

De la rentrée universitaire, le ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique a annoncé qu'elle va se dérouler à partir de la troisième semaine d'août et estimé que les professeurs universitaire devraient rattraper le mois et demi des cours manquants et, par la suite, organiser les examens. Pour ce qui concerne les examens des étudiants de dernière année, il assure, d'autre part, que tout va être fait afin qu'ils puissent faire leur soutenance entre les mois de juin et septembre. S'agissant de la session du baccalauréat, dont il rappelle qu'elle dépend de l'Éducation nationale, il est prévu, dit-il, «*si tout se passe bien*», de l'organiser dans la troisième semaine du mois de septembre. «*Il se passera une période d'un mois et demi entre les corrections, les résultats et les répartitions des étudiants vers les diverses spécialités*», a précisé Chems Eddine Chitour .

T. K.

Projet de loi de finances complémentaire 2020

Ce que prévoit l'impôt sur la fortune

Devant être soumis aux députés prochainement pour débat, enrichissement et adoption, le projet de loi de finances complémentaire (PLFC) 2020 revient à la charge sur la question de l'imposition des fortunes en Algérie, déjà formulée dans la loi de finances ordinaire de cette même année. Quelques nouveautés sont néanmoins à relever dans le PLFC 2020. Il s'agit notamment de la proposition de remplacement de l'impôt sur le patrimoine par l'impôt sur la fortune, avec élargissement du champ des personnes auxquelles il sera imposé et l'augmentation de sa valeur selon un barème progressif. A ce titre, hormis ce changement d'appellation et en vue d'«*assurer une meilleure répartition des charges fiscales entre les citoyens*», les nouveaux amendements introduits à cet impôt institué par la loi de finances de 1993, mais dont les recettes sont demeurées très faibles pour ne pas dire inexistantes, comportent l'imposition des personnes fortunées, même si ces dernières ne disposent pas de biens en Algérie mais leurs dépenses présentant un caractère excessif, correspondant à des revenus n'ayant pas été déclarés en matière d'impôt sur le revenu global (IRG). Aussi, concernant sa valeur, le PLFC propose de remplacer la moyenne relative actuelle estimée à 0,1 % sur tout patrimoine, dont la valeur dépassait 100 millions de DA par un barème progressif. Ainsi, le taux est de 0,15 % pour le patrimoine dont la valeur varie entre 100 et 150 millions de DA, de 0,25 % pour le patrimoine dont la valeur varie entre 150 et 250 millions de DA, de 0,35 % pour le patrimoine dont la valeur varie entre 250 et 350 millions de DA et de 0,5 % si la valeur du patrimoine varie entre 350 et 450 millions de DA. Mais si la valeur du patrimoine dépassait les 450 millions de DA, l'impôt sur la fortune serait de 1 %, selon les propositions contenues dans le PLFC, adopté par le Conseil des ministres le 10 mai en cours. Pour ce qui est des personnes physiques ayant leur domicile fiscal en Algérie et ne détenant pas de biens mais soumises à cet impôt par rapport aux éléments de leur train de vie, le PLFC stipule que l'évaluation de l'impôt s'opère conformément aux dispositions de l'article 98 du code des impôts directs et taxes assimilées, relatives à l'estimation forfaitaire minimum du revenu sur lequel l'impôt est imposé selon le train de vie. Cet article porte en effet sur dix éléments de mode de vie, dont les locaux de résidences principales et secondaires, les employés de maison, les véhicules, les motocycles, les bateaux de plaisance, les yachts, les avions touristiques et les chevaux. Dans ce contexte, un onzième élément est apporté par le PLFC. Il consiste en les dépenses liées aux charges locatives (location de logement, location de véhicules, dépenses de voyages et autres). A noter, à ce propos, que le nouveau texte de loi a maintenu l'exonération de cet impôt pour la résidence principale, à condition que sa valeur commerciale soit inférieure ou égale à 450 millions de DA. Enfin, le PLFC 2020 a également revu les aspects définissant et affichant la richesse, en excluant de l'assiette de l'impôt les biens immobiliers loués, les mobiliers destinés à l'ameublement, à la joaillerie, aux pierres précieuses, à l'or, aux métaux précieux et aux mobiliers matériels, notamment les dettes, les dépôts, les cautions et les contrats d'assurance en cas de décès ainsi que les rentes viagères. Rappelons que l'imposition des grosses fortunes, outre d'avoir été une revendication de certains partis politiques à leur tête le Parti des travailleurs (PT) devenu à force d'insistance fer de lance de cette question, a longtemps constitué un sujet controversé au sein des différents gouvernements qui se sont succédé ces vingt dernières années, et d'ailleurs même au niveau du Parlement. Et pour cause, il y a deux ans, la commission des finances et du budget de l'APN, dans le cadre des propositions d'amendements relatives au PLF 2018, avait tout bonnement proposé de supprimer la disposition de l'imposition d'un impôt sur la fortune afin d'«*éviter une fuite des capitaux vers le circuit informel*». La raison est que, selon elle, «*il était très difficile d'appliquer cet impôt sur la fortune du fait du faible niveau de digitalisation au niveau des services des finances, ce qui rendait très compliqué l'identification et le recensement des fortunes*».

Lynda Naili

LA QUESTION DU JOUR

Le déconfinement en ligne de mire

Suite de la page une

Se trouvant dans une situation similaire, la Slovénie n'a pas hésité à tourner la page de l'épidémie, en y allant d'une déclaration de victoire solennelle sur elle. La Tunisie pourrait faire de même, ce dont elle se garde bien. Chez nous, il n'est pas prévu un durcissement du confinement en vue et pendant les jours de l'Aïd. Ainsi en a décidé le Haut conseil de sécurité, contre l'avis du ministère de la Santé, qui lui est pour suivre l'exemple de l'Arabie saoudite, qui a décrété un confinement total pendant cette période. Dans ce pays, le nombre de nouvelles contaminations par jour est de l'ordre de 2 000 ; il n'est que de 200 chez nous. Une fois passé les jours de fête, il faudra attendre quasiment deux semaines pour enregistrer une hausse importante des nouveaux cas, pour autant bien sûr où celle-ci se produit. La chose n'est pas fatale, le comportement de nos concitoyens le moment venu étant le facteur déterminant. A voir la façon dont les familles ont confiné leurs enfants, qu'on ne voit plus guère dans les rues, quelque chose qu'on n'aurait pas cru possible, la décision prise est peut-être la bonne. En effet, l'Aid est chez nous essentiellement une fête pour enfants. Si les familles, devant le danger, ont réussi à les garder intra muros, ce n'est vraisemblablement pas pour ensuite se hâter de les exposer à la contamination dans les regroupements familiaux propres à l'Aid. Il n'est d'ailleurs même pas sûr que ceux-ci aient lieu. Reste que la possibilité d'un relâchement dans ces circonstances ne peut être écartée. Dans le doute, fallait-il se résoudre à un vissage limité dans le temps, ou miser sur le souci des familles de préserver leurs enfants ? La réponse à cette question ne sera pas apportée le jour d'après, mais dans deux semaines, pendant lesquelles bien des choses peuvent se produire, y compris le déconfinement. Ou du moins son amorce.

M. H.

Histoire

Le 19 mai 1956, un nouveau souffle pour la lutte armée

Les étudiants algériens qui ont rejoint le maquis le 19 mai 1956 ont impulsé un "nouveau souffle" à la lutte armée durant la Révolution de libération nationale, selon le témoignage du moudjahid et commandant Mohamed-Salah Mellah, alias commandant Amar Mellah.

Par Siham N.

L'ÉTUDIANT ALGÉRIEN
NUMÉRO SPÉCIAL
LE DERNIER PONT
LE SENS D'UNE GRÈVE

Ph.> D. R.

Le moudjahid, dont l'âge n'excédait pas 18 ans lorsqu'il a répondu à l'appel de la Nation, a expliqué à l'APS à Batna, à l'occasion de la commémoration du 64e anniversaire de la Journée nationale de l'étudiant (19 mai), que l'apport des étudiants a eu des répercussions dans plusieurs domaines, notamment en matière de gestion, d'organisation, d'information, de diplomatie, de communication et de médiatisation, jusqu'à la stratégie militaire et politique dans la conduite de la Révolution armée. «En abandonnant leurs études pour intégrer les rangs des militants de la Révolution, certains étudiants ont porté haut la voix du peuple algérien et défendu sa cause sur les ondes radio de nombreux pays, dont la Tunisie, l'Egypte, la Libye ainsi qu'en Europe centrale», a précisé Mohamed Salah Mellah. Se remémorant les années de lutte armée, le moudjahid a fait savoir que la grève des étudiants du 19 mai 1956 ne s'était pas limitée uniquement aux lycéens, mais des étudiants d'universités de l'intérieur et de l'extérieur du pays ont également répondu avec une profonde fierté à l'appel de la toute jeune Union générale des étudiants musulmans, de l'Armée et du Front de libération nationale à rejoindre leurs frères moudjahidine. Le succès de cette grève est imputable en grande partie à l'organisation estudiantine algérienne, qui s'était séparée de l'organisation estudiantine française, vectrice de la pensée coloniale et qui percevait la lutte du peuple algérien et la Révolution de libération comme étant «hors la loi» et les moudjahidine tels «des voleurs et des bandits de grands chemins». La mémoire toujours aussi vivace à 82 ans, le commandant Amar Mellah s'est rappelé les circonstances qui l'avaient incité en mai 1956 à rejoindre les rangs de la Révolution, expliquant que quatre surveillants du lycée franco-musulman de Constantine où il étudiait, à savoir Hihi El Mekki, Kouicem Abdelhak, Abdellaoui et Mohamed Sahnoune, avaient pour instruction de les informer que l'Union nationale des étudiants musulmans algériens avait décidé de boycotter les examens et les études à travers toute l'Algérie. «Il était de notre devoir de répondre à l'appel de la grève, nous avions donc ramassé nos affaires scolaires et avons quitté le lycée qui est resté fermé 17 mois durant», a poursuivi le moudhahid, confiant être retourné dans sa ville natale à Tahammamet (la ville d'El Madher de Batna) et d'avoir essayé à plusieurs reprises de prendre attache avec l'Armée de libération nationale (ALN) avant de voir son vœu exaucé grâce au moudjahid El Hadj Abdelmadjid Abdesamad, responsable de la région militaire de Bouarif. Le commandant Amar Mellah se souvient aujourd'hui encore de ce moment qui a constitué un «tournant décisif» dans sa vie, se rappelant qu'il jouait au ballon quand Ahcène, le frère du moudjahid El Hadj Abdelmadjid Abdesamad, lui a appris, dans le plus grand secret, que son frère lui avait demandé de rejoindre les rangs de l'Armée de libération nationale. «A cet instant, je me suis précipité chez moi, j'ai pris une kachabia et une corde pour faire croire aux soldats ennemis, ayant ceinturé la ville de Tahammamet de fils barbelés, que j'allais chercher du bois», se remémore-t-il, poursuivant : «J'ai quitté mon village pour rejoindre la Révolution et ma première rencontre avec les moudjahidine a eu lieu avec El Hadj Abdelmadjid Abdesamad, El Hadj Laib et Nedjaï dans un lieu faisant face à la montagne de Bouarif dans la dechra El Massaïd, où j'ai rencontré pour la première fois de ma vie des militants et appris à connaître leurs refuges». Pour le commandant Amar Mellah, ce fut le début d'une nouvelle ère et un honneur de rejoindre les rangs des moudjahidine pour l'Indépendance de l'Algérie. Après avoir intégré l'Armée de libération, le moudjahid a appris que Hihi El Mekki était tombé en martyr dans la première zone de la Wilaya I historique avec le grade de capitaine, tandis que Abdelhak Kouicem est tombé au champ d'honneur dans la Wilaya II historique, avec le grade de capitaine également. Mohamed Sahnoune est décédé fin 2018. Des étudiants de Batna et ses environs ont répondu à l'appel Des témoignages vivants de nombreux étudiants ayant répondu à l'appel du 19 mai 1956 à Batna et ses environs (wilaya I historique), comme le commandant Amar Mellah, peuvent être consultés à l'annexe du musée du Moudjahid de la ville de Batna, située sur la route de Tazoult. «Nous avons pu contacter des moudjahidine encore vivants parmi les étudiants de l'époque et transcrire leurs témoignages concernant cette étape importante de la révolution et déterminer les conditions de leur recrutement dans les rangs de l'Armée de libération et le travail de terrain qu'ils ont effectué, chacun selon la région dans laquelle il avait été mobilisé», a affirmé dans ce contexte, le directeur de l'annexe, Mounir Madhkour.

Selon le responsable, ces témoignages suscitent actuellement la curiosité des étudiants et des chercheurs en histoire en particulier, car ils attestent des sacrifices des étudiants algériens qui ont préféré mourir en martyr au lieu de continuer leurs études, afin que l'Algérie puisse retrouver son Indépendance. Parmi les témoignages qui mettent en exergue l'immense sacrifice de cette génération dorée figurent ceux de deux anciens étudiants et moudjahidine décédés, à savoir Mohamed Seghir Abdesamad et Belkacem Mansouri, le premier originaire du village de Ouyoun El Assafir et le second d'Inoughissen, illustrant leur ténacité à s'engager dans la lutte armée malgré leur jeune âge. Un autre témoignage du commandant Amar Mellah évoque par ailleurs les coulisses de la grève, ses causes et ses répercussions sur la suite de la Révolution de libération. De son côté, le directeur des Moudjahidine de Batna, Djemai Boumaâraf, a souligné que de nombreux étudiants ayant répondu à l'appel de la Nation le 19 mai ont fait partie, par la suite, de l'élite et des chefs de file de la Révolution de libération, et dont certains ont été nommés à des postes de responsabilité après le Congrès de la Soummam le 20 août 1956. Parmi les étudiants ayant rejoint la révolution à la fleur de l'âge, on compte le chahid Abdelali Benbaâtouche et les moudjahidine décédés Mohammed Saleh Yahiaoui, Mohamed Seghir Abdesamad, Abdelhamid Ghenam et Mustapha Merarda alias Mustapha Bennoui, ainsi que ceux du commandant Amar Mellah et Mahmoud Athamna, toujours en vie, a fait savoir le responsable. Le directeur des Moudjahidine de Batna a également révélé qu'une partie du livre d'or dédié aux martyrs de la wilaya durant la période comprise entre 1954 et 1962, a été consacrée à faire connaître ces héros qui se sont sacrifiés pour que vive l'Algérie indépendante, perpétuer leur mémoire au fil des ans et en faire un exemple à suivre pour les générations futures.

S. N./APS

Bilan financier du 1er trimestre 2020

Ooredoo maintient son positionnement sur le marché national de la téléphonie mobile

LE GROUPE de télécommunications Ooredoo a rendu public ses résultats financiers du premier trimestre 2020.
Les revenus de Ooredoo (Algérie) du 1er trimestre 2020 se sont établis à 19,7 milliards de dinars.
Le résultat avant intérêts, impôts (taxes), dotations aux amortissements et provisions sur immobilisations (EBITDA) a été de 6,6 milliards au premier trimestre 2020.
Le parc clients de Ooredoo (Algérie) a quant à lui atteint 12,3 millions d'abonnés à la fin du mois de mars 2020.
Durant le premier trimestre 2020, Ooredoo Algérie a investi près de 3,2 milliards de dinars algériens.
Au sein du Groupe, Ooredoo (Algérie) représente 10 % du nombre d'abonnés et 11 % du montant des investissements.
Ooredoo entame ainsi l'année 2020 en poursuivant sa stratégie tournée vers le digital qui vise à démocratiser l'Internet très haut débit mobile auprès de ses clients.

Communiqué

Industries mécanique et électronique

Un nouveau régime préférentiel écartant les lots CKD

■ Le projet de loi de finances complémentaire 2020, qui sera prochainement soumis au Parlement pour débat et enrichissement, prévoit un nouveau régime préférentiel visant à relancer les industries mécanique, électronique et électrique, à travers des exonérations fiscales et l'exemption des droits de douane, mais en écartant les collections destinées à l'industrie de l'assemblage et montage automobiles (CKD).

Par Salem K.

Ph/D. R.

Dans ce cadre, les opérateurs des industries mécanique et électronique et appareils électroménagers bénéficieront d'une exemption des droits de douane et de la Taxe sur la valeur ajoutée (TVA) sur les matières premières importées ou acquises localement ainsi que sur les composants acquis auprès des sous-traitants, conformément à l'article 61 du projet de loi de finances complémentaire. «Les matières et composants importés seront consignés dans une liste quantitative établie au titre de chaque exercice fiscal, comme partie intégrante d'une décision d'évaluation technique accordée par le ministre chargé de l'Industrie, que l'opérateur agréé sera tenu de soumettre aux services de l'administration des douanes et des impôts», selon le même article. Sont soumis au taux de 5 % de droits de douane et au taux de 19 % de TVA, tous les ensembles, sous-ensembles et accessoires importés séparément ou groupés par les opérateurs ayant atteint le taux d'intégration consigné dans le cahier des charges de leur filière. Cette nouvelle mesure vise à encourager les opérateurs à atteindre un taux d'intégration nationale favorable à l'émergence d'industries réelles au lieu du montage actuel, et ce, à travers deux régimes distincts. Le premier régime concerne les matières premières ou les produits semi-finis acquis localement ou de l'étranger par les producteurs en vue de leur intégration à la production. Le deuxième régime concerne les composants non intégrés aux produits ayant atteint le taux d'intégration demandé dans le cahier des charges de chaque filière concernée par ce régime préférentiel, lequel sera publié dans des textes réglementaires. Ces exonérations seront appliquées, en général, dans le cadre de ces deux régimes qui seront accordés sur toute matière ou composant, quelle que soit l'espèce tarifaire, ne se référant pas à la sous-position CKD de chaque produit fini, mais s'appliqueront communément à tous les éléments importés ou acquis localement, quelle que soit la position tarifaire, dans les limites des quantités pour chaque matière et composant accordées pour un exercice, par l'autorité en charge du contrôle du respect des clauses du cahier des charges, souscrit par l'opérateur. En parallèle, le PLFC, approuvé depuis une semaine par le Conseil des ministres, propose l'annulation du régime préférentiel pour le montage automobile prévue dans l'article 88 de la LF 2017. Il est indiqué dans l'exposé des motifs que l'analyse de l'activité de montage et d'assemblage en Algérie, dont le montage automobile, révèle que le processus de fabrication était réduit à un simple assemblage de sous- ensembles avec de très faibles possibilités d'intégration. Le maintien de ce dispositif ne procurant pas de valeur ajoutée réelle, va amplifier le niveau de la dépense fiscale octroyée, sans une réelle contrepartie en matière de remontée de filière et de transfert technologique.

Exemptions au profit des sous-traitants et autorisation de l'importation automobile pour les concessionnaires S'agissant des sous-traitants locaux constituant un élément clé dans la politique d'incitation à l'intégration, le PLFC propose dans son 56e article l'exemption des droits de douane et de la taxe sur la valeur ajoutée, pour une période de deux ans renouvelable, les composants et matières premières importés ou acquis localement par les sous-traitants dans le cadre de leurs activités de production d'ensembles et de sous-ensembles destinés aux produits et équipements des industries mécaniques, électroniques et électriques, ainsi qu'à la maintenance des équipements de production des différents secteurs d'activité, et à la production de pièces de rechange et composants pour tous usages. Le gouvernement vise à travers cette mesure à «susciter une attractivité pour cette activité chez les jeunes compétences locales et attirer des équipementiers étrangers». Par ailleurs, le PLFC abroge l'article 52 du LFC 2014 qui stipule : «Les concessionnaires automobile sont tenus d'installer une activité industrielle et/ou semi-industrielle ou toute autre activité ayant un lien direct avec l'industrie automobile dans un délai maximum de trois ans». «L'état actuel du marché national des véhicules neufs, de même que la contradiction entre l'obligation logique pour ceux ayant investi dans l'activité de montage, d'augmenter leur production et vente et l'impératif pour l'Etat de limiter ces mêmes ventes, font de cet article un obstacle à l'alimentation du marché national, en laissant jouer le libre jeu de la concurrence et rendent inutiles et contreproductifs les avantages fiscaux consentis aux assembleurs mis en position de cartel monopolistique sur un marché captif», a estimé le gouvernement dans son exposé des motifs.

Au vu de la politique actuelle, tendant à susciter et à encadrer de véritables projets de construction de véhicules, par un dispositif incitant à des investissements effectifs qui ne seront pas opérationnels avant au moins trois ans. Et vu l'impératif d'alimenter le marché national en divers véhicules touristiques et utilitaires, dicte de lever cette mesure restrictive, en procédant à une révision des droits de douane ou de la taxe sur les véhicules neufs à la hausse pour les véhicules importés, ce qui permettra d'alimenter le marché, tout en limitant les importations par effet de taxation et d'alimenter le Trésor public.

S. K./APS

Croissance

Le Japon est entré en récession, le pire encore à venir

L'économie japonaise est entrée en récession, avec un deuxième trimestre de contraction d'affilée du produit intérieur brut entre janvier et mars, alors que la crise du coronavirus commençait à frapper, révèlent des données publiées hier par le gouvernement. Le PIB a reculé de 0,9 % au premier trimestre 2020 par rapport au quatrième trimestre 2019, où il s'était déjà contracté de 1,9 % (contre -1,8 % annoncé lors d'une précédente estimation début mars). Le consensus d'économistes sondés par l'agence Bloomberg s'attendait à un repli légèrement plus important au premier trimestre (-1,1 %). C'est la première fois depuis 2015 que le Japon retourne en récession, définie par une contraction de la richesse nationale sur au moins deux trimestres. Son économie était déjà mal en point depuis le quatrième trimestre 2019, en raison d'une hausse de deux points de la TVA depuis le 1er octobre, qui a plombé la consommation des ménages, et du passage dévastateur d'un puissant typhon. L'activité a poursuivi sa baisse au premier trimestre sous l'effet de la crise du coronavirus, qui a encore affaibli la consommation des ménages (-0,8 % sur un trimestre) et réduit les investissements des entreprises. La croissance des investissements publics a aussi connu un coup d'arrêt au premier trimestre (-0,4 %), tandis que le commerce extérieur était aussi en berne, avec une contraction de 6 % des exportations, partiellement compensée par une baisse marquée des importations également (-4,9 %). «Le pire est encore à venir», avait commenté Naoya Oshikubo, économiste de SuMi Trust, dans une note avant la publication d'hier. Il s'attend à un plongeon de 10,2 % du PIB au deuxième trimestre par rapport au premier. Car le gouvernement japonais a déclaré l'état d'urgence début avril face à la hausse de cas de Covid-19 dans l'archipel, tandis que la pandémie paralysait encore davantage l'Europe et les Etats-Unis. L'état d'urgence au Japon n'induit pas de confinement obligatoire mais permet aux gouverneurs des régions d'inciter les habitants à rester chez eux le plus possible, et aux commerces jugés non essentiels de baisser temporairement le rideau. Le dispositif a été levé jeudi, avec deux semaines d'avance, dans 39 des 47 préfectures du pays, à la suite d'une forte baisse de nouveaux cas recensés de Covid-19. Mais il est maintenu pour le moment à Tokyo et dans les autres régions les plus urbanisées et industrialisées du pays.

R. E.

Cinémathèque algérienne

Un hommage virtuel rendu à Azzedine Meddour

Des images de Azzedine Meddour, reportages et extraits de ses films, seront diffusés sur le site de la Cinémathèque algérienne en hommage au cinéaste qui a beaucoup donné au cinéma algérien. Disparu il y a vingt ans, le défunt à réaliser plusieurs documentaires et longs métrages qui ont marqué les cinéphiles.

Par Abla Selles

Ph/D. R.

La Cinémathèque algérienne présente un programme virtuel en hommage au cinéaste Azzedine Meddour, une des grandes figures du cinéma algérien, pour la 20e commémoration de sa disparition, a indiqué cet établissement sur son site web. La cinémathèque propose au public la diffusion sur son site Internet d'images, reportages et extraits de films de ce cinéaste, emporté le 16 mai 2000 par une maladie au sommet d'une carrière. Natif de Béjaia en 1947, Azzedine Meddour est le réalisateur de «La montagne de Baya» (1997), un long métrage en tamazight tourné sur les hauteurs du Djurdjura, en Kabylie. Le réalisateur a légué au cinéma algérien une riche filmographie, notamment «Les nouvelles croisades», une série de 8 heures sortie en 1980 et primée en Egypte et au Burkina Faso, «Entre nous» (1983) , «Combien je vous aime», primé à New York en 1985, «Polisario, année 15» (1986), «La légende de Tiklat» (1991), ou encore «Douleur muette» (1998), son denier film, distingué plusieurs fois dans des compétitions internationales. Azzedine Meddour aura également été producteur, membre fondateur du Rassemblement des artistes, intellectuels et scientifiques ainsi que vice-président de l'Association des réalisateurs et producteurs algériens (Arpa). Il est également le père de la réalisatrice Mounia Meddour qui a récemment fait parler de son œuvre «Papicha», doublement primée lors de la 45e cérémonie des Césars en France.

A. S.

Décès du grand artiste Idir

Christopher Ross adresse un message de condoléances à la famille du chanteur

L'ancien envoyé personnel du Secrétaire général de l'ONU pour le Sahara occidental, Christopher Ross, a adressé récemment un message de condoléances à la famille du chanteur Idir, disparu le 2 mai à l'âge de 70 ans à Paris. Christopher Ross, attristé par la disparition de cet «emblématique chanteur», a confié que ses chansons l'ont profondément «touché et enrichi» même s'il n'a «jamais maîtrisé la langue kabyle». Il a également salué la mémoire de cet artiste qu'il a découvert durant ses années en Algérie, d'abord comme premier conseiller de l'ambassade américaine en Algérie dans les années 1970, puis en tant qu'ambassadeur des Etats-Unis. Né en 1949 à Tizi-Ouzou, Idir, Hamid Cheriet de son vrai nom, s'est produit sur de nombreuses scènes internationales. Il s'est associé dans son dernier album «Ici et ailleurs», sorti en 2017, à des chanteurs français de renom comme Charles Aznavour, Francis Cabrel ou encore Bernard Lavilliers. Comptant à son actif une dizaine d'albums, Idir a été très vite propulsé sous les projecteurs de la célébrité dans les années 1970 avec «A Vava Inouva», un tube planétaire diffusé dans pas moins de 77 pays et traduit dans une vingtaine de langues. En près de 50 ans de carrière, Idir aura réussi le pari d'un parcours artistique régulier, au service du patrimoine culturel algérien, faisant vivre une fois de plus sa langue maternelle dans son dernier opus «Ici et Ailleurs», réalisé avec de grands noms de la chanson française. En 2018, le chanteur a retrouvé son public après une absence de près de 40 ans, à la faveur de deux grands concerts animés à Alger avec une trentaine de musiciens sur scène et devant un public de plus de 5 000 spectateurs à chacune des représentations. Idir a été inhumé à Paris le 13 mai dans la stricte intimité familiale.

F. H.

Musique

Des artistes protestent contre la «censure»

La crème des chanteurs polonais a dénoncé ce week-end la tentative d'une grande radio publique de «censurer» une chanson présentant sous un mauvais jour le chef des conservateurs nationalistes au pouvoir en Pologne. Le résultat d'un hit-parade de référence diffusé depuis 1982 par la chaîne publique Trojka (la Trois), autrefois symbole de la qualité musicale et journalistique, a été annulé par ses responsables qui ont invoqué des «irrégularités» dans le vote des auditeurs. La première place y était revenue à la chanson d'un auteur-compositeur-interprète connu, Kazik. Intitulée «Ton mal est meilleur que le mien», elle fait allusion à une récente visite de Jaroslaw Kaczynski, le chef du parti conservateur PiS au pouvoir, sur la tombe de ses proches alors que les cimetières en Pologne étaient fermés au public à cause de la pandémie. Suite à cet incident, le créateur et animateur historique du hit parade, Marek Niedzwiecki, a suivi l'exemple de ses nombreux collègues qui avaient quitté la chaîne en signe de désaccord avec la politique éditoriale de la chaîne sous la mainmise des conservateurs. «Tant que la politique est plus importante que la musique, qu'une chanson fait revenir les pires pratiques communistes que personnellement je ne connais que par des livres et des témoignages, je pense que mes morceaux ne devraient pas non plus passer sur cette chaîne», a déclaré sur sa page Facebook Dawid Podsiadlo, un des plus grands noms de la chanson polonaise actuelle, suivi par d'autres chanteurs et groupes. Une importante société de production a annoncé retirer de la Trojka l'ensemble des artistes locaux et internationaux qu'elle représente. Mais la décision des responsables de la Trojka a été critiquée aussi par des représentants du parti conservateur et du gouvernement. La ministre du Développement, Jadwiga Emilewicz, a crié «au scandale» et rappelé qu'en principe «le virus, ça s'attaque aux poumons et non pas à la raison». Depuis l'arrivée au pouvoir des conservateurs, souvent accusés par leurs adversaires d'avoir transformé l'audiovisuel public en instrument de propagande, le taux d'écoute de la Trojka a chuté de 7,8 % à 4,6 %, selon le régulateur KRRiT.

M. K.

Théâtre du Châtelet

La cérémonie des Molières aura lieu sans public

LA NUIT des Molières, qui décerne les prix les plus prestigieux du théâtre français, se tiendra sans public et sera diffusée le 23 juin sur France 2, avec Isabelle Adjani nommée dans la catégorie meilleure comédienne. La cérémonie annuelle, qui devait se tenir le 11 mai au Châtelet, aura lieu au même endroit mais dans un format adapté à la crise sanitaire due au nouveau coronavirus. «C'est un moyen de fêter le théâtre. Je voulais livrer ce message d'espoir alors qu'on n'a pour le moment aucune certitude», a affirmé à l'AFP Jean-Marc Dumontet, président des Molières, alors que les théâtres sont à l'arrêt depuis la mi-mars et malgré le début du déconfinement. Isabelle Adjani, qui avait commencé sa carrière à la Comédie-Française où elle triomphe à 17 ans dans «L'Ecole des femmes» de Molière, est nommée dans la catégorie meilleure comédienne dans un spectacle du théâtre public, pour son rôle dans «Opening Night» d'après John Cassavetes, mise en scène Cyril Teste. Il s'agit de sa troisième nomination aux Molières. Elle fait face à Isabelle Carré, Géraldine Martineau et Christine Murillo. Dans le théâtre privé, une autre figure du 7e art, Léa Drucker, est nommée meilleure comédienne pour «La Dame de chez Maxime» de Feydeau, mise en scène de Zabou Breitman, tout comme Béatrice Agenin, Catherine Arditi et Élodie Navarre. Niels Arestrup, Édouard Baer, Sébastien Castro et Guillaume de Tonquédec se disputeront le Molière du meilleur comédien dans le privé tandis que Simon Abkarian, Christian Hecq, Philippe Torreton ou Michel Vuillermoz pourraient remporter la même catégorie dans le public. Un duel serré oppose «La mouche» (6 nominations), succès aux Bouffes du Nord à «Electre des bas-fonds» (5) au Théâtre du Soleil, mais aussi «La puce à l'oreille» (4) à la Comédie-Française et «Contes et légendes» (4) à Nanterre-Amandiers, pour le public. Dans le privé, la pièce du surdoué Alexis Michalik «Une histoire d'amour» (4 nominations) fera face entre autres à «Rouge» avec Niels Arestrup (5). La catégorie de l'humour est pour la deuxième année consécutive dominée par les femmes, Alex Lutz faisant face à Bérengère Krief, Nora Hamzawi et Muriel Robin. Quant à Pierre Richard, il est parmi les nommés dans le «seul/e en scène» pour «Monsieur X».

R. I.

Afghanistan

Au moins 7 morts dans un attentat-suicide à la voiture piégée

Au moins sept personnes sont mortes et des dizaines ont été blessées, hier en Afghanistan, lorsqu'un kamikaze s'est fait exploser dans une voiture piégée à Ghazni (Est), ont indiqué des responsables à l'AFP, un attentat-suicide revendiqué par les talibans.

Par Rosa C.

D'après le porte-parole du gouverneur de la province éponyme de Ghazni, Wahidullah Jumazada, l'attentat, perpétré à l'aide d'un véhicule militaire piégé et qui visait un bâtiment des services de renseignement afghans, a fait 7 morts et 40 blessés. Toutes les victimes sont «des membres des services de renseignement», a-t-il ajouté, observant qu'«aucun civil» n'avait été touché. Baz Mohammad Himmat, directeur d'hôpital à Ghazni, a recensé 7 tués et 25 blessés. Les talibans ont revendiqué l'attentat, commis selon leur porte-parole Zabihullah Mudjahid par un kamikaze «en réponse à la déclaration de guerre par l'ennemi». L'Afghanistan connaît une forte recrudescence des violences, malgré un accord fin février entre les talibans et les États-Unis prévoyant le départ de toutes les troupes étrangères du pays d'ici mi-2021. Le gouvernement a ordonné aux forces de sécurité de «reprendre leurs opérations (offensives, NDLR) contre l'ennemi», mises en pause depuis l'accord américano-taliban de Doha, après l'attaque mardi dernier d'une maternité à Kaboul qui avait fait 24 morts. Son but était de «tuer des mères de sang-froid», a dénoncé Médecins sans frontières dans un communiqué. Onze des 26 victimes étaient des parturientes. Des nouveaux-nés ont également été tués. Washington a imputé cette attaque par trois combattants armés, tous tués, au groupe État islamique, l'attentat n'ayant pas été revendiqué. Jeudi, les talibans avaient annoncé avoir mené une attaque au camion piégé contre un bâtiment de l'armée afghane à Gardez (Est). Au moins cinq civils avaient alors été tués et quinze blessés, selon les autorités. Les insurgés ont toutefois appelé hier à un démarrage du dialogue interafghan, prévu par l'accord de Doha, ainsi qu'à un échange de prisonniers, qui en est selon eux un préalable, d'après un tweet d'un autre de leurs porte-paroles, Suhail Shaheen. «Les parties afghanes devraient se concentrer sur une solution vraie et sincère au problème (qui passe ...) par la mise en place de l'accord de Doha», a écrit M. Shaheen.

Ph. > D. R.

«La libération des prisonniers devrait être achevée et les négociations interafghanes devraient démarrer», a-t-il poursuivi. L'accord américano-taliban prévoit entre autres un échange de 5.000 talibans détenus par le gouvernement contre un millier de membres des forces de sécurités tenus captifs par les rebelles. Plusieurs centaines de détenus ont été élargis des deux côtés à ce jour. Suhail Shaheen a également rejeté un accord de partage du pouvoir signé dimanche par le président afghan Ashraf Ghani et son rival, Abdullah Abdullah, après des mois d'une querelle qui a plongé le pays dans une crise politique. L'accord prévoit notamment que M. Abdullah, chef de l'exécutif du précédent gouvernement et candidat malheureux à la dernière présidentielle – ponctuée selon lui de graves irrégularités –, prenne la tête des pourparlers interafghans. «Ce qui se passe à Kaboul n'est qu'une répétition des expériences ratées du passé», a ironisé le porte-parole taliban.

Commentaire

Union

Par Fouzia Mahmoudi

Alors que l'État israélien semble, selon les chiffres officiels fournis par les autorités, faire partie des pays ayant le mieux géré la crise sanitaire liée à la pandémie de Covid-19, la situation politique, elle, était complétement chaotique depuis plusieurs mois, si ce n'est des années selon les points de vue. Après 500 jours de crise et trois élections législatives, le Parlement israélien a finalement donné, cette semaine, sa bénédiction au gouvernement d'union de Benyamin Netanyahu et Benny Gantz pour mettre fin à la plus longue crise politique de l'histoire moderne d'Israël. Mais ce gouvernement hérite d'une économie mise à mal par la crise du nouveau coronavirus et doit se prononcer sur un projet d'annexion de pans de la Cisjordanie occupée, le projet controversé des nationalistes israéliens. L'accord entre le Likoud de Benyamin Netanyahu et la formation centriste Bleu-Blanc de son ex-rival électoral Benny Gantz prévoit un partage équitable des ministères et permet à chaque camp de redistribuer des postes à leurs alliés politiques. Cela a causé un problème de congestion pour le Likoud qui a obtenu le plus de sièges aux dernières élections et compte sur le soutien d'élus de la droite radicale et de partis ultraorthodoxes. Et avec à terme un total de 36 ministres, ce gouvernement sera le plus large gouvernement de l'histoire du pays, un paradoxe en pleine crise économique liée à la pandémie, déplore une partie de la presse israélienne. D'après les termes de l'accord, Benyamin Netanyahu reste Premier ministre pendant dix-huit mois, avant de céder sa place pour une période équivalente à Benny Gantz. Le défi est double pour le gouvernement : remettre sur les rails une économie qui a vu son taux de chômage technique bondir de 3,4 % à 27 % en raison de la crise sanitaire, tout en évitant une seconde vague de contamination. Aussi, le gouvernement doit se pencher sur l'application du projet américain pour le Proche-Orient qui prévoit l'annexion par Israël de la vallée du Jourdain et des colonies juives en Cisjordanie, territoire palestinien occupé depuis 1967. «Ces territoires sont là où le peuple juif est né et s'est développé», a déclaré Benyamin Netanyahu, allusion à l'annexion des colonies. Pendant la dernière décennie, la population des colonies juives en Cisjordanie a bondi de 50 % pour dépasser les 450 000 habitants vivant souvent sous tensions avec plus de 2,7 millions de Palestiniens. Certains, au sein du gouvernement, comme Benny Gantz, semblent toutefois circonspects sur l'annexion. Ce dernier n'a rien dit à ce sujet dimanche à la Knesset. Les Palestiniens et la Jordanie voisine ont, eux, déjà mis en garde contre les conséquences d'un tel projet. La plupart des pays de l'Union européenne veulent aussi convaincre Israël d'y renoncer pour éviter de devoir sanctionner ce pays. «Si Israël annexe réellement (des pans de) la Cisjordanie en juillet, cela conduira à un conflit majeur avec le royaume jordanien», a prévenu le roi Abdallah II de Jordanie dans un entretien au magazine allemand «Der Spiegel». Mais tant que les autorités israéliennes auront le soutien total de la Maison-Blanche elles ne reculeront devant rien, convaincues qu'elles sont que Washington sera au rendez-vous pour assurer leurs arrières et même monter au front pour défendre leurs intérêts. Ce nouveau gouvernement débarrassé des tiraillements politiques internes, du moins en grosse partie, peut ainsi désormais, au grand dam du peuple palestinien, mettre en place sa politique d'extrême-droite qui bien souvent, face à ses propres inaptitudes politiques, trouve dans le «dossier» palestinien un dérivatif bienvenu pour occuper l'opinion et satisfaire ses partisans les plus nationalistes.

F. M.

Yémen

Dans le sud, la mortalité en hausse suggère une propagation du Covid-19

Face à une importante hausse de la mortalité enregistrée récemment à Aden, ONG et professionnels de santé s'inquiètent d'une propagation du nouveau coronavirus dans cette grande ville du sud du Yémen en guerre, en l'absence de statistiques fiables sur la pandémie. Fin avril, le comité chargé de la lutte contre la maladie Covid-19 au ministère yéménite de la Santé a annoncé les premiers cas de contamination dans le pays, dont la majorité a été recensée à Aden, ville de 550 000 habitants déjà frappée par des foyers de dengue, malaria ou chikungunya. Le service des Affaires civiles, chargé de délivrer les certificats de décès, y fait actuellement état quotidiennement de dizaines de décès. Pour la seule journée de samedi, Aden a connu «plus de 80 décès causés par différentes épidémies», a précisé à l'AFP Sand Jamil, à la tête du service, sans mentionner le nouveau coronavirus. Il a ajouté qu'en temps normal une douzaine de certificats de décès était délivrée chaque jour. Le nombre quotidien de morts a été multiplié par sept, a estimé de son côté à l'AFP Saddam al-Haïdari, un médecin travaillant dans un hôpital public d'Aden. Si les différentes sources ne peuvent établir avec certitude que cette hausse est liée au nouveau coronavirus, l'ONG Save the Children évoque clairement la pandémie. «Nos équipes sur le terrain voient des gens, respirant lourdement et s'effondrant même, être renvoyés des hôpitaux. Ces gens meurent parce qu'ils ne peuvent pas recevoir le traitement qui les sauverait», s'alarme Mohammed Alshamaa, directeur des programmes de l'ONG Save The Children au Yémen. Pour Yasser Bamallem, docteur à l'hôpital public Al-Joumouriah, l'heure est grave : «Nous sommes face à une catastrophe à Aden». «On luttait déjà contre la dengue ou la chikungunya (...) avec une mortalité en baisse», rappelle-t-il à l'AFP. «Mais le taux de mortalité a augmenté avec la propagation du nouveau coronavirus». Contrôlée par des séparatistes revendiquant l'indépendance du sud du pays, Aden n'observe pas de confinement. Les tests de dépistage à la maladie Covid-19 sont inexistants, tout comme les mises en quarantaine de personnes malades. Des campagnes de désinfection ont eu lieu, mais faute d'être bien équipés, les hôpitaux ont cessé d'admettre les patients présentant des symptômes semblables à ceux de la maladie et les médecins ont déserté leur poste, selon plusieurs témoignages de personnels de la santé. Dans un communiqué où elle cite des responsables locaux, Save the Children a fait état jeudi de la mort en une semaine de quelque 385 personnes présentant des symptômes semblables à ceux du nouveau coronavirus. Trois médecins sont morts récemment, a précisé au quotidien local Al-Ayyam M. Jamil, sans donner cependant les causes de leur décès. Dans l'hôpital privé Al-Kubi, les consultations sont passées de 150 par jour il y a quelques semaines à plus de 400 actuellement, avec des équipes réduites, confie le directeur de l'établissement Yasser al-Nassiri. Parmi les patients qui affluent, beaucoup présentent des symptômes proches de la maladie Covid-19, selon lui.

Covid-19 / Tunisie

Aucun nouveau cas confirmé, baisse de la courbe épidémique

Aucun nouveau cas confirmé de Covid-19 n'a été enregistré en Tunisie dimanche, le bilan épidémiologique se maintenant à 1 037 cas dont 45 décès, a annoncé, dimanche soir, le ministère tunisien de la Santé.

Par Moncef Gh.

Selon la même source, quelque 781 tests de dépistage ont été effectués durant les 24 dernières heures, portant ainsi à 40 559 le total des analyses virologiques effectuées depuis le 2 mars dernier, date du premier cas importé. Le nombre de guérisons s'élève à 816 contre 176 patients encore porteurs du virus, dont trois sont encore hospitalisés. La courbe épidémique en Tunisie ne cesse de baisser, tendance qui semble augurer une relative maîtrise de l'épidémie. Depuis le début du mois de mai, les appels téléphoniques reçus par le Service d'aide médicale urgente (SAMU) ont diminué à 4 000 appels quotidiens, après un pic de 15 000 appels par jour entre le 14 mars et la fin du mois d'avril, d'après le chef du SAMU de Tunis, Mounir Daghfous. Ce dernier a expliqué que «cette régression des appels dont ceux relatifs aux cas d'infection par (le) Covis-19 est un bon signe qui traduit la réussite du processus de maîtrise de la propagation du virus». Le 24 mai, la Tunisie parachèvera la première phase d'un plan de déconfinement ciblé en trois étapes, dont la dernière prendra fin le 14 juin prochain.

58 Tunisiens rapatriés dimanche de Bahreïn

Cinquante-huit ressortissants tunisiens bloqués au Bahreïn sont arrivés dimanche à l'aéroport international de Monastir à bord d'un vol de rapatriement, indique le ministère tunisien des Affaires étrangères. Ce vol a été organisé par les services des ministères des Affaires étrangères des deux pays, en coordination avec l'ambassade de Tunisie au Bahreïn et la Compagnie aérienne Nouvelair. Une délégation de la mission diplomatique tunisienne au Bahreïn a assuré l'accompagnement nécessaire aux voyageurs tunisiens et le suivi de l'achèvement de toutes les procédures requises à l'aéroport international de Manama. Par ailleurs, 21 personnes coincées en Tunisie ont pu retourner au Royaume du Bahreïn sur le même vol au départ de Tunis vers Manama, souligne le communiqué.

Covid-19/Maroc : 129 nouveaux cas, 6 870 au total et 192 décès

Cent-vingt-neuf nouveaux cas d'infection au Covid-19 ont été enregistrés durant les dernières 24 heures, portant le nombre total des cas de contaminations à 6 870 au Maroc, a annoncé, dimanche, le ministère marocain de la Santé. Aucun nouveau mort n'a été recensé pendant les dernières 24 heures, maintenant le nombre de décès à 192, a indiqué le directeur de l'épidémiologie et de lutte contre les maladies au ministère de la Santé, Mohamed El Youbi, dans une déclaration aux médias.

Libye : 65 cas confirmés, dont 28 guéris

La Libye a enregistré samedi un nouveau cas de contamination au nouveau coronavirus, dont 28 ont été guéris, a annoncé, dimanche, le Centre libyen de lutte contre les maladies. Dans un communiqué, le centre a précisé avoir détecté un nouveau cas sur 56 tests de dépistages réalisés, faisant état de trois décès depuis l'annonce début mars du premier cas de coronavirus dans le pays. La Mission d'appui des Nations Unies en Libye (Manul) avait appelé les parties au conflit en Libye à cesser toutes les hostilités et à se concentrer sur la lutte contre le nouveau coronavirus. «Les Libyens doivent se concentrer sur la lutte contre le Covid-19», a insisté la mission onusienne, rappelant à «toutes les parties en Libye leurs obligations en vertu du droit international humanitaire et des droits de l'homme pour assurer la protection des civils». Tripoli, la capitale du pays, est depuis avril 2019 l'enjeu d'un conflit armé meurtrier entre le Gouvernement d'union nationale (GNA), soutenu par l'ONU et l'Armée nationale libyenne (ANL), basée dans l'est. Ces violences ont fait plus de 1 000 morts et 150 000 déplacés, selon l'ONU qui déplore le fait qu'environ 749 000 personnes restent dans les zones touchées par les combats à Tripoli et dans les environs, dont près de 345 000 personnes dans les zones de front.

La Libye prolonge son couvre-feu pour combattre la pandémie

Le Gouvernement libyen (GNA), soutenu par les Nations unies, a prolongé dimanche de dix jours supplémentaires, à compter d'hier, le couvre-feu mis en place pour endiguer le Covid-19. Il débutera à 18h00 et se terminera à 06h00 le lendemain (16h00-04h00 GMT). Les autres mesures de précaution seront également maintenues. En outre, un couvre-feu de 24 heures sera imposé pendant les trois jours de l'Aïd, qui commencera au début de la semaine prochaine. Les autorités libyennes ont pris une série de mesures de précaution contre le Covid-19, qui comprennent l'imposition d'un couvre-feu, la fermeture des écoles et des mosquées, l'interdiction des rassemblements publics et la fermeture de toutes les frontières. Selon le Centre national de contrôle des maladies, le nombre total de cas confirmés de Covid-19 en Libye à ce jour est de 65, dont 35 guérisons et trois décès.

Mauritanie : 22 nouveaux cas portant le total à 62 cas confirmés

La Mauritanie a enregistré dimanche 22 nouveaux cas de Covid-19, portant le nombre total de cas confirmés dans le pays à 62. Selon le ministère la Santé, il s'agit de cas de contamination par contact avec des personnes porteuses du virus. «La meilleure façon de se protéger contre ce virus est de rester confiné chez soi, car à chaque fois que vous sortez, vous vous exposez au danger de la contamination par le Covid-19», a-t-il souligné. Le ministère a indiqué que la ville de Nouakchott faisait face à une nouvelle vague de contaminations. Etant donnée cette situation, le gouvernement mauritanien a décidé ce dimanche, à l'issue d'une réunion présidée par le Premier ministre Ismaïl Ould Bedda Ould Cheikh Sidiya, d'interdire à toute personne d'entrer et de sortir de Nouakchott. La Mauritanie a connu un fort rebond des cas confirmés ces derniers jours. Cependant, le ministre de l'Intérieur, Mohamed Salem Ould Merzoug, a déclaré vendredi que le pays maintiendrait l'assouplissement de certaines mesures initialement prises dans le cadre de la réponse nationale à la pandémie de Covid-19. Mais les gens seraient obligés de porter des masques en entrant dans les 15 principaux marchés de Nouakchott où de nombreux habitants de la capitale achètent de la nourriture. A ce jour, la Mauritanie compte 62 cas confirmés de Covid-19, dont 4 décès et 6 guérisons, depuis le 13 mars.

M. Gh./APS

Pour la libération des prisonniers sahraouis détenus au Maroc

Le Front Polisario appelle l'ONU à intervenir

Le Front Polisario a exhorté le Secrétaire général des Nations unies, Antonio Guterres, à intercéder auprès du Maroc sur la situation désastreuse dans laquelle se trouvent les prisonniers civils sahraouis dans les prisons marocaines, appelant à leur libération immédiate. Lors d'une réunion qui s'est tenue vendredi au siège de la Présidence sahraouie à Chahed El-hafedh, le Bureau permanent du Front Polisario a indiqué qu'«avec l'escalade de la pandémie de Covid-19 dans diverses parties du monde, y compris au Royaume du Maroc, la situation de ces détenus se détériore en raison de la propagation du virus mortel, ce qui constitue une réelle menace pour leur vie, en raison des conditions déplorables à l'intérieur des prisons de l'Etat d'occupation marocain». Brahim Ghali, qui a présidé cette réunion, a souligné que «l'aggravation de l'épidémie de ce virus dangereux et les mesures urgentes requises, notamment pour éviter les grandes réunions et le surpeuplement, sont en totale contradiction avec la situation dans laquelle se trouvent ces prisonniers civils, dans les prisons marocaines connues pour leur surpopulation». Le président sahraoui tient «l'Etat d'occupation marocain responsable de la vie de ces prisonniers civils sahraouis dans ses prisons», et a appelé le Secrétaire général de l'ONU à «intervenir d'urgence pour mettre fin à ce comportement honteux et aux souffrances des civils sahraouis emprisonnés et leurs familles, de les libérer immédiatement et de leur fournir les conditions nécessaires pour qu'ils rejoignent leur patrie, leur famille et leur peuple». Par ailleurs, la Fondation américaine RF Kennedy pour les droits de l'Homme et Freedom Now ont exhorté vendredi les autorités marocaines à libérer immédiatement tous les prisonniers politiques sahraouis, à la lumière de la propagation croissante de la pandémie de Covid-19 dans les prisons marocaines. «Des experts des Nations unies ont appelé tous les gouvernements à libérer les prisonniers politiques et à réduire les populations carcérales à la lumière de l'impact mortel attendu de la pandémie dans les prisons surpeuplées et insalubres», ont rappelé les deux organisations de défense des droits de l'Homme, dans un communiqué commun. Elles ont également soutenu, dans leur texte, que la Haute Commissaire des Nations unies aux droits de l'Homme, Michelle Bachelet, et la Rapporteuse spéciale des Nations unies sur les exécutions extrajudiciaires, sommaires ou arbitraires, Agnes Callamard, ont appelé à prendre des mesures urgentes pour réduire le nombre de personnes détenues, en particulier celles détenues "sans fondement juridique suffisant" pour avoir exercé leur droit à la liberté d'expression.

R. M.

Difaâ Hassani d'El Jadida

Abdelkader Amrani souhaite partir

L'ENTRAÎNEUR algérien de la formation marocaine Difaâ Hassani d'El Jadida, Abdelkader Amrani, menace de résilier son contrat avec son club si le confinement au Maroc perdure, a rapporté, hier, le quotidien local arabophone «Al- massae». En effet, Amrani qui s'est engagé en milieu de saison avec le DHJ se trouve depuis deux moins loin de son équipe et de ses joueurs ; il est actuellement dans sa ville natale Tlemcen. C'est pratiquement le même cas que celui du technicien tunisien Nabil Kouki, le coach de l'ES Setif qui est actuellement chez lui à Bedja en Tunisie. Amrani a annoncé qu'il serait compliqué pour lui de continuer sa mission si la situation sanitaire ne s'améliore pas et si le championnat est toujours suspendu au Maroc à cause du Covid- 19. Le technicien de 64 ans envisage de changer de cap, d'autant qu'il a reçu plusieurs offres de la part de clubs algériens, dont son ancien club le CS Constantine. Notons que le contrat d'Amrani avec El Jadida expire le 30 juin 2022.

Ismael Bennacer

«Je veux tout donner su le terrain»

LE CHAMPION d'Afrique, Ismael Bennacer, s'est exprimé au sujet du Milan AC dans un récent entretien accordé au site officiel du club. «Quand je pense à l'histoire de ce grand club et que j'enfile ce maillot, je veux juste me battre et tout donner sur le terrain. Je veux tout gagner avec le Milan AC», a expliqué le milieu de terrain algérien. Concernant son coéquipier, le buteur suédois Zlatan Ibrahimovic, l'ancien d'Empoli dira : «Zlatan est ce genre de joueur qui vous aide toujours à donner le meilleur de vous-même, car il veut la perfection. Vous ne pouvez pas vous tromper avec lui et ça ne me dérange pas, cela m'encourage à continuer à m'améliorer». Isamel Bennacer a ajouté : «Il est assis à côté de moi dans le vestiaire, donc si je ne réussis pas quelque chose lors d'un entraînement, il se moque de moi. Il veut évoluer au haut niveau jusqu'à sa retraite et sa carrière a été tout simplement fantastique».

Red Star

Saïd Arab intéresse Saint-Etienne et Lens

LE FRANCO-ALGÉRIEN Saïd Arab, sociétaire du Red Star (National/ France), serait très convoité par des clubs de Ligue 1 française de football, a rapporté la presse locale. Auteur d'une très belle saison avec le Red Star, Arab (20 ans) pourrait changer de club à l'intersaison, puisque l'AS Saint-Etienne, le RC Lens et Strasbourg veulent enrôler le joueur polyvalent. Selon le site 10sport, le promu RC Lens veut se renforcer, tout comme Strasbourg qui a envie d'avoir une équipe plus compétitive la saison prochaine. Les deux formations se seraient positionnées pour faire signer l'attaquant, au même titre que l'AS Saint-Etienne qui avait déjà fait une première offre jugée insatisfaisante. Pour Saïd Arab, réaliser une accession avec le Red Star, actuel 5e du championnat à 5 points du leader, est son premier objectif. «Réaliser cet objectif serait une belle chose pour moi. Même si je quitte le club, je veux le faire sur un bon souvenir», a indiqué le joueur d'origine algérienne qui n'a pas caché son désir d'évoluer dans un grand club ambitieux.

MC Alger

Des joueurs ne veulent pas d'une baisse des salaires

Les joueurs du Mouloudia d'Alger hésitent à donner leur accord définitif pour une éventuelle baisse des salaires décidée par la direction au même titre que les autres clubs nationaux qui se disent impactés par cette pandémie de Covid-19.

Ph. > D. R.

Les joueurs rendront une réponse aujourd'hui

Par Mahfoud M.

Il faut savoir que les dirigeants du Doyen avaient souhaité prendre l'avis des poulains de Neghiz avant de passer à l'acte et prendre une décision finale pour espérer sauver la trésorerie du club, avec cet arrêt du championnat qui influe sur la santé financière de la formation algéroise. Les joueurs, eux, se sont concertés et il est prévu qu'ils rendent une réponse définitive aux responsables du club pour prendre la mesure qu'il faudra. Si certains ne voient pas d'un mauvais œil le fait de baisser leurs salaires pour aider leur club qui vit une situation difficile, d'autres estiment que même eux sont impactés surtout qu'ils doivent des salaires qu'ils n'ont pas touchés jusqu'à présent. Par ailleurs, des joueurs, même sans être payés, ont effectué des gestes de solidarité en prenant en charge quelques familles en ces durs moments de coronavirus où des pères exerçant des métiers de journalier ont perdu leur source de revenus. Par ailleurs, les joueurs estiment que la direction devrait effectuer un geste à leur égard et leur accorder une ou deux mensualités avant l'Aïd pour pouvoir le passer dans de meilleures conditions. Sur un tout autre volet, le coach du MCA, Nabil Neghiz, a souligné qu'il ne pense pas maintenant au recrutement tant que la saison n'est pas encore terminée et qu'il reste encore huit journées à disputer. Ainsi, il souhaite finir cette année sous de bons auspices et pouvoir ensuite préparer la prochaine saison, avec les dirigeants qui ont déjà entamé une première prospection en ciblant de jeunes joueurs perfectibles, au lieu de recruter des stars vieillissantes comme cela se faisait par le passé avec les précédents dirigeants. Pour ce qui est des départs, des joueurs comme Derradja et le portier Chaâl ont des contacts en Arabie saoudite et désirent vivre une nouvelle aventure.

Qatar

Le championnat de retour le 24 Juillet

APRÈS avoir décidé de suivre le chemin des autres championnats et de faire un arrêt temporaire, la Fédération qatarie a annoncé aujourd'hui la reprise de son championnat.

La Fédération qatarie de football a indiqué aujourd'hui, dans un communiqué, que le championnat reprendra dès le 24 juillet prochain et se terminera après un mois de compétition soit le 26 août.

Le championnat va donc reprendre et nos joueurs algériens pourront enfin retrouver la sensation des terrains et réaliser leurs objectifs de fin de saison, à l'image de Brahimi avec Al Rayyan ainsi que Hanni avec Al Gharafa et Baghdad Bounedjah avec Al Sadd .

JS Kabylie

Mellal appuie la reprise du championnat

Le président de la JS Kabylie, Chérif Mellal, a rejeté l'idée de suspendre définitivement la Ligue 1 algérienne de football en raison de la pandémie du nouveau coronavirus (Covid-19), soulignant que «rien n'est encore joué, aussi bien pour le podium que pour la relégation». «Actuellement, nous attendons la reprise du championnat, on est contre l'arrêt de la compétition où on jouera nos chances à fond. Il reste encore huit matchs à disputer, le sort du titre est loin d'être scellé. Les chances sont intactes pour tout le monde, aussi bien pour le podium que pour la relégation», a indiqué le patron des «Canaris», samedi soir, lors de l'émission «La 3e mi-temps» de la Télévision nationale. Avant la suspension du championnat le 16 mars dernier, la JSK occupait la 4e place au classement avec 36 points, à quatre longueurs du leader CR Belouizdad qui compte un match en moins. Une réunion s'est tenue dimanche dernier au siège du ministère de la Jeunesse et des Sports (MJS) pour aborder l'éventualité de reprendre le championnat. Cette rencontre, tenue en l'absence du ministre Sid Ali Khalid et du président de la Fédération algérienne de football (FAF), Kheïreddine Zetchi, fait suite à la demande formulée par le Bureau fédéral pour discuter du sort réservé à la compétition. «Cela fait 12 ans que la JSK n'a pas gagné le titre et c'est trop, c'est le moment de reconquérir le championnat. Dans deux ans, la JSK regoûtera aux consécrations africaines», a-t-il promis. Interrogé sur l'impact économique lié à l'arrêt du championnat, le président de la JSK a dressé un tableau noir concernant la situation financière de son équipe. «Je lance un appel aux autorités pour intervenir, car toutes les équipes algériennes sont déficitaires, on doit revenir au mode amateur car on n'a pas les moyens. L'idée de vendre des joueurs aux clubs tunisiens nous permet de récupérer un peu d'argent. Le seul problème de la JSK actuellement réside dans les salaires des joueurs, nous attendons le paiement des primes de la CAF et l'aide des sponsors pour régulariser leur situation». Enfin, s'agissant de l'effectif, Mellal a indiqué qu'il avait décidé de le reconduire en vue de la saison prochaine : «Nous allons opter pour la stabilité, nous allons garder tout l'effectif actuel. Il y a 3 joueurs en fin de contrat, on verra avec le staff technique s'il aura besoin d'eux ou bien s'il les remplacera pas d'autres jeunes éléments».

LE JOUR D'ALGERIE

Votre quotidien national

http://www.lejourdalgerie.com

Frais du troisième trimestre dans les écoles privées

Les parents écrivent au ministère de l'Education

LES PARENTS des élèves scolarisés dans des établissements privés viennent de saisir le ministère de l'Education sur le paiement des frais de scolarité de leurs enfants, exigé pour le troisième trimestre de l'année 2019/2020, en dépit de sa non dispense en raison de la crise sanitaire du coronavirus. En effet, dans un courrier adressé au ministre de l'Education, le collectif des parents d'élèves scolarisés dans les écoles privées sollicite son intervention afin de trancher sur «le litige» en question de «manière légale». Selon eux, l'exigence des responsables de ces écoles privées de payer la tranche en question en contrepartie de la remise des bulletins des deux trimestres dispensés est « indu et infondé». Ils dénoncent ce qu'ils ont qualifié de chantage contre le maintien même des élèves dans ces écoles pour l'année prochaine. A en croire le collectif, même les parents désirant inscrire leurs enfants dans des établissements publics risquent de ne pouvoir le faire en raison de la rétention des documents nécessaires (certificat de scolarité, bulletin et autres) s'ils ne s'acquittent pas des frais du troisième trimestre. Le collectif dénonce d'autres pratiques qualifiées d'injustes et d'illégales, comme le paiement des mensualités de juillet et août alors que les écoles sont fermées et rappelle d'autres revendications comme l'interdiction de la révision à la hausse, chaque début d'année, des frais de scolarisation dans ces établissements ou encore la soumission de ces écoles à des missions régulières de contrôle et d'inspection. Par ailleurs, nous avons appris auprès de nombreux parents dont les enfants sont scolarisés dans des établissements privés, que certaines écoles ont réclamé le paiement de seulement 50 % de la troisième tranche. Même les écoles privées ne semblent pas travailler en coordination entre elles. Contrairement à certains établissements qui ont assuré des cours à distance à leurs élèves, surtout ceux des classes d'examen, d'autres n'ont repris contact avec les parents d'élèves que pour réclamer les frais du troisième trimestre.

Hamid M.

Mostaganem

Arrestation des auteurs du braquage d'une agence bancaire

LES SERVICES de la police judiciaire de la sûreté de wilaya de Mostaganem ont récupéré plus de 30 millions DA subtilisés d'une agence bancaire et arrêté les auteurs du vol, a-t-on appris, hier, auprès des services de sécurité.

Les policiers ont arrêté dimanche quatre individus, âgés entre 27 et 30 ans, qui se trouvaient à bord d'un véhicule touristique portant une fausse immatriculation, quelques minutes après le braquage d'une agence bancaire, a indiqué à l'APS l'adjoint chef de la brigade de recherche et d'intervention, le lieutenant Riad Zarif.

Un appel parvenu à la station de radiodiffusion a fait part d'un hold-up à l'arme blanche sur des employés d'une entreprise privée qui déposaient une somme d'argent au niveau d'une agence bancaire à Mostaganem.

Un fonctionnaire a été agressé avec un fusil harpon par un individu qui lui a subtilisé un sac contenant une somme de 31 millions DA, a précisé le lieutenant Zarif.

Après avoir informé des faits le procureur de la République près le tribunal de Mostaganem, la police judiciaire a déclenché ses recherches sur le véhicule transportant les membres de la bande, parvenant à localiser sa position à la sortie-est de la ville.

D. R.

Belhimer au sujet de la réforme du secteur de la presse

«Reprise des chantiers dès la levée du confinement»

■ *Le ministre de la Communication, porte-parole du gouvernement, Ammar Belhimer, a annoncé, hier, la reprise des chantiers de réforme du secteur de la presse dès la levée du confinement.*

Par Ilham B.

«Il sera procédé, dès la levée du confinement sanitaire, à la reprise des chantiers de réforme du secteur de la presse annoncés en janvier dernier», a publié le ministre sur son compte officiel Twitter. Il a rappelé, à ce propos, que ces réformes s'inscrivaient dans le cadre des engagements du président de la République, Abdelmadjid Tebboune, mais aussi dans «le cadre d'une démarche de dialogue participatif ouvert».

La réforme en question propose 10 chantiers dont un a déjà été organisé en février dernier et ayant porté sur «la presse électronique».

Le 1er chantier vise la conciliation de la liberté et de la responsabilité dans la pratique journalistique. Sous le thème «Consensus conceptuel pour une pratique sereine de la liberté de la presse», cet atelier jettera la lumière sur la question de «la conciliation de la liberté et de la responsabilité dans la pratique journalistique avec un respect strict de l'éthique professionnelle.»

Il y va aussi de l'information alternative, dit «journalisme citoyen». Le 2e chantier tend à garantir le droit à l'information dans un cadre pluraliste et la moralisation de la pratique journalistique, conformément aux dispositions générales incriminant les comportements anti-pluralistes, prévus plus précisément dans la loi sur la concurrence et le code pénal.

Le chantier évoquera également la question du monopole, la lutte contre la pensée unilatéraliste-totalitariste, d'une part, et la lutte contre les risques de l'utilisation des prête-noms, d'autre part. Il s'agit également de la question du vide juridique dont souffre le secteur de la Communication, nécessitant une révision de «l'organisation de la presse écrite et électronique, l'activité des chaînes de télévision privées, l'organisation des agences de conseil en communication et la régulation de la publicité».

Un chantier sera dédié également à la communication numérique et à la transition définitive vers cette communication, sachant que l'Union internationale des télécommunications (UIT) a fixé au 17 juin 2020 le dernier délai pour converser du système radiophonique analogique au système numérique. Les participants à d'autres chantiers évoqueront la question de la «promotion de la formation et la qualification», «l'amélioration de l'image de l'Algérie à l'étranger et la restauration de sa place dans les foras internationaux» et «la codification de la fonction du sondage d'opinions ou l'enquête statistique qui a pour but de donner des indicateurs d'appréciation à un moment précis des opinions, aspirations, perceptions et comportements des citoyens ou d'un échantillon de la société».

I. B./APS

APN

Raouya présente le PLFC 2020 devant la commission des finances

Le ministre des Finances, Abderrahmane Raouya, a présenté, hier, le projet de loi de finances complémentaire pour l'exercice 2020 devant la commission des finances et du budget de l'Assemblée populaire nationale. La séance présidée par Tarek Tridi, président de la commission, s'est déroulée en présence du ministre délégué chargé des Statistiques et de la Prospective, Bachir Messaitfa, et de la ministre des Relations avec le Parlement, Bessma Azouar. Le projet de loi de finances complémentaire 2020 «a été élaboré dans un contexte qu'on pourrait qualifier d'exceptionnel et d'inédit, marqué par la conjonction de deux facteurs majeurs, à savoir : la stagnation économique mondiale et la crise sanitaire globale sans précédent», a rappelé M. Raouya à cette occasion. En effet, le PLFC 2020 prévoit la baisse des dépenses budgétaires à 7 372,7 milliards de dinars contre 7 823,1 milliards de dinars dans la loi de finances (LF) initiale. Les recettes budgétaires devraient elles aussi baisser à 5 395,8 milliards de dinars contre 6 289,7 milliards de dinars dans la LF initiale Le déficit budgétaire devrait atteindre 1 976,9 milliards de dinars (10,4 % du PIB) contre 1 533,4 milliards de dinars dans la LF initiale (7,2 % du PIB). Compte tenu de la chute drastique des cours du pétrole ces derniers mois, le prix de référence du baril de pétrole a été revu à la baisse de 50 à 30 dollars et le prix de marché est passé de 60 à 35 dollars dans le PLFC 2020, approuvé dimanche dernier en Conseil des ministres.

R. N.